

Interpellation de M. Serge de Patoul

à Mme Brigitte GROUWELS, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Travaux publics et des Transports,

concernant “la remise en cause du réaménagement de l’avenue du Port suite à la décision de justice du 5 octobre 2011”.

Interpellation jointe de M. Aziz Albishari

concernant “les suites de la décision de justice du 5 octobre 2011 concernant le projet de réaménagement de l’avenue du Port”.

M. le président.- La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul.- J'avais déposé une demande de question orale, je serai donc bref. Le Bureau de notre assemblée l'a transformée en interpellation. En ce qui concerne le fond, je me réfère à l'interpellation de décembre dernier de Mme Teitelbaum. Celle-ci avait été très claire et avait traité l'ensemble de la question. Cette interpellation était particulièrement pertinente. Un ordre du jour motivé avait d'ailleurs été déposé, que j'avais eu le plaisir de cosigner avec Mme Teitelbaum. Je n'ai pas à paraphraser ce que Mme Teitelbaum avait parfaitement expliqué.

Je me limiterai donc aux faits d'actualité récents. On a dit, il est vrai : "Minder Grouwels, meer Brussel". Ce slogan est une réalité. Il est assez cohérent avec la politique du CD&V. Je suis toujours très reconnaissant aux acteurs politiques qui montrent une certaine constance dans leur action.

Dans ce cas présent, avec l'accord de gouvernement, le dossier montrait progressivement que vous étiez toute seule. Les membres du gouvernement ne savaient plus très bien ce qu'ils avaient décidé,

ni ce qu'ils voulaient. La constance peut parfois isoler. Les membres du FDF sont bien informés de cette réalité politique.

À la suite de l'action en cessation des travaux de réaménagement de l'avenue du Port introduite par Inter-Environnement Bruxelles, la justice a finalement interdit les travaux initialement prévus par le gouvernement. Cette décision fait suite à de nombreuses réactions de riverains et défenseurs du patrimoine bruxellois, qui ne souhaitaient notamment pas que des platanes soient abattus et des pavés enlevés pour faire place à une artère présentant un profil totalement différent, alors que des travaux de cette ampleur n'étaient pas nécessaires et allaient même défigurer les lieux.

En réaction à cette décision de justice, les membres du gouvernement bruxellois se sont exprimés dans des sens variés. D'un côté, les ministres Ecolo et Groen! annoncent leur volonté de tourner la page, en envisageant le plus vite possible un nouveau projet pour préserver le patrimoine et le paysage de l'avenue. De l'autre, la ministre Grouwels fait part du fait que les avocats analysent la décision du juge et qu'elle envisage des démarches supplémentaires. En d'autres termes, d'un côté on fait amende honorable, de l'autre, on s'obstine à vouloir faire passer un projet contre l'avis de tous et contre l'intérêt de notre Région. Le permis venant à expiration le 8 octobre, il me serait agréable de connaître la position exacte du gouvernement bruxellois dans ce dossier.

Quelles sont les conclusions des analyses effectuées par les avocats du gouvernement ? Peut-être allez-vous me répondre selon les analyses de chaque cabinet ministériel, car il semble que les points de vue diffèrent largement les uns des autres. Quelles sont les actions que le gouvernement a prévu d'entamer après la décision de justice du 5 octobre ? J'attends bien, je le précise, la position du gouvernement dans son ensemble.

Quel est l'impact financier de l'arrêt des travaux ? Quelle est la position du gouvernement sur le dossier du réaménagement de l'avenue du Port ? Le permis étant expiré le 8 octobre, est-il prévu de le réintroduire ? Dans l'affirmative, sera-ce avec de petites modifications pour répondre aux arguments du juge, ou avec des modifications plus importantes pour répondre aux arguments des riverains et des associations ?

M. le président.- La parole est à M. Albishari pour son interpellation jointe.

M. Aziz Albishari.- Le projet de réaménagement de l'avenue du Port a donné lieu à d'intenses débats au cours de ces derniers mois tant au parlement qu'au sein de cette commission.

La décision de justice tombée ce 5 octobre 2011 interdisant la mise en oeuvre du permis d'urbanisme et en entraînant de facto la péremption constitue un fait nouveau majeur qui modifie les données du problème. Toutes les parties s'accordent sur la nécessité de réaménager au plus vite cette avenue laissée à l'abandon depuis des décennies. Il est donc urgent de relancer le travail sur de bonnes bases.

Un dédommagement est-il effectivement dû à l'adjudicataire des travaux et, dans l'affirmative, quelle en est la formule de calcul ? Vu les sommes en jeu, la Région s'est-elle adjoint les services d'un avocat pour défendre ses intérêts en cette matière ?

Au niveau administratif, confirmez-vous qu'une procédure complète de demande de permis d'urbanisme doit être relancée, avec rapport d'incidences et enquête publique ?

Au niveau de la conception des aménagements, de nouvelles études sont-elles prévues ou bien est-ce que le projet sera réintroduit tel quel ? Est-ce que l'étude des scénarios alternatifs prévoyant notamment la conservation des arbres existants, le maintien des pavés, l'aménagement de pistes cyclables, et permettant la création ultérieure d'une nouvelle ligne de tram, est à l'ordre du jour ?

Une concertation avec toutes les parties concernées (riverains, STIB, administrations régionales, communes et associations) est-elle programmée ?

M. le président.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum.- La décision de justice consécutive à l'action en cessation des travaux est tombée et vous donne tort, puisqu'elle a empêché le chantier de débiter. Je ne suis pas rassurée. Certaines voix au sein de la majorité prétendent qu'il faut effectivement tourner la page et envisager un nouveau projet qui tienne compte des erreurs du passé et qui intègre donc la préservation du patrimoine et les caractéristiques de l'avenue du Port. D'autres voix sont nettement moins positives.

Vous avez récemment déclaré à la presse que le permis de bâtir délivré en 2008 pour le

réaménagement de l'avenue du Port n'était pas périmé. Le 8 octobre dernier, en raison du recours en suspension devant le Conseil d'État, vous avez indiqué envisager d'introduire un recours contre la décision du tribunal de première instance, faisant droit à l'action en cessation environnementale du chantier.

Je souhaiterais y voir plus clair et connaître la position officielle, et de préférence unanime, du gouvernement. Pourriez-vous nous confirmer les déclarations et nous éclairer davantage sur les suites de ce dossier ? Qu'en est-il d'éventuelles procédures juridiques ou judiciaires ? Quelles sont les conclusions des experts et des avocats de la Région ? Des actions en justice sont-elles prévues ou évoquées à ce stade ?

Par ailleurs, nous avons sommairement chiffré les conséquences financières de ce fiasco à plusieurs millions d'euros d'indemnités de dédit à payer à l'entrepreneur à charge de la Région, et par conséquent du contribuable bruxellois. Ce montant s'ajoute aux indemnités de 3,5 millions d'euros déjà payées à la société qui gérait le projet du BILC.

Dans un souci de transparence, pourriez-vous nous faire état des conséquences financières et budgétaires de ce projet avorté pour la Région ? Quelles sont les perspectives d'avenir de réaménagement de cette avenue ? Quelles sont les prochaines démarches que vous comptez entreprendre sur le plan administratif ? Avez-vous un échéancier prévisionnel ? Avez-vous une idée des contours de la philosophie de ce projet ou s'agira-t-il d'une copie d'un ancien projet ? Allez-vous le repenser à la lumière des écueils relevés et largement concertés afin d'obtenir une adhésion partagée ?

M. le président.- La parole est à M. Close.

M. Philippe Close.- Contrairement à ce que soutient M. de Patoul, hormis l'opposition MR-FDF, nous sommes tous favorables à ce projet. Je soutiens la démarche du gouvernement sur ce projet, qui a par ailleurs été approuvé également par la commune de Bruxelles-Ville.

Certaines décisions de justice et certains recours me paraissent troublants. Il serait dangereux de laisser établir une telle jurisprudence, car celle-ci risquerait de mettre à mal tous nos permis. Il est clair que l'impartialité de la justice a été mise à l'épreuve ces derniers mois. La justice est-elle infaillible ? Elle nous fait en tout cas courir un risque. Il n'est déjà pas simple d'obtenir un permis au Conseil d'État, mais si des actions sont systématiquement entreprises auprès de lui pour interrompre

les permis, plus aucun permis ne sera délivré à l'avenir !

Maintenant, il s'agit, pour le gouvernement, de sortir de cette situation, d'éviter que celle-ci ne coûte de l'argent et d'entamer les travaux de base sur l'avenue du Port.

Lors de la rentrée parlementaire, au mois de septembre, qui s'est effectuée dans un contexte de crise générale, la problématique des platanes de l'avenue du Port paraissait quelque peu en décalage par rapport à l'actualité. D'autres sujets, me semble-t-il, auraient dû mériter autant d'interpellations et de longs débats. Il importe cependant, pour le gouvernement, de relever ce défi et de sortir des débats concernant ce dossier. Il convient de procéder à la rénovation de l'avenue du Port, qui est une artère importante de liaison entre le nord et le centre de Bruxelles.

Je pense que des solutions existent, comme un plus petit permis pour certaines parties, offrant un minimum de sécurité juridique. L'objectif doit être de rénover l'artère. Sans doute le projet sera-t-il critiqué parce qu'il ne répond pas tout à fait à la norme et qu'il pourrait faire école. Je pense toutefois que la décision de justice peut aussi être critiquée et j'espère que les commentateurs diront qu'elle a peut-être franchi certaines limites. Dans ces conditions, il faudrait revoir les motivations pour tous les permis délivrés. Quoi qu'il en soit, des positions ont été arrêtées. Considérons-les comme un fil rouge et réglons ce qui peut l'être.

Mme la ministre, allez-vous essayer de faire les travaux d'urgence qui permettront d'éviter un dédit tout en réalisant une rénovation partielle de l'avenue ? Cela me paraît une bonne issue, car en dépit des différents recours, nous risquons l'immobilisme. Or, s'il y a des opposants au projet, il y a aussi des gens, dans beaucoup de quartiers, et pas seulement dans la commune de Bruxelles-Ville mais également, par exemple, dans le quartier maritime, qui ont envie que la situation évolue dans l'avenue du Port.

M. le président.- La parole est à Mme Grouwels.

Mme Brigitte Grouwels, ministre.- Je répondrai d'abord à M. de Patoul.

En conclusion, la décision du tribunal de première instance sur l'action en cessation environnementale rend le permis inexécutable, même si le permis d'urbanisme est toujours existant, vu le recours au Conseil d'État du 30 septembre 2011. Pour répondre à Mme Teitelbaum, ce dernier

recours suspend en effet la péremption du permis d'urbanisme en application de l'article 101 du COBAT.

Le gouvernement a chargé un groupe technique de l'analyse juridique, financière et technique du dossier, et se penchera sur la question dans les jours à venir. Il ne l'a pas encore fait. Si un recours est introduit contre cette décision du Tribunal de première instance, il doit l'être pour le 5 novembre. Il pourrait ensuite être traité dans un délai de six mois.

Les diverses actions en justice en cours n'ont pas encore trouvé leur épilogue. Il s'avère donc inapproprié et très difficile d'évaluer le montant des indemnités qui seront dues. Il ne fait toutefois aucun doute que celles-ci pourraient être comprises entre 1,5 et 4 millions d'euros.

M. Albishari m'a interrogé à propos du dédommagement. Un dédommagement sera dû à l'adjudicataire, pour autant que celui-ci introduise une demande justifiée. Il n'existe aucune formule de calcul établissant le montant du dédommagement. Il faudra négocier un montant en tenant compte de très nombreux facteurs. J'en cite quelques-uns : perte de rendement, immobilisation de matériel, perte de bénéfice, remboursement des frais effectifs, etc.

Tout cela sera analysé par mon administration, avec l'aide des conseillers juridiques internes et externes, en temps opportun. Pour l'instant, il n'y a pas lieu de relancer une procédure complète de permis. Le gouvernement n'a pas encore pris position à ce propos.

Il ne m'appartient pas de décider si le futur projet nécessite la remise d'un rapport d'incidence. Cela reste une compétence du ministre de l'urbanisme, par l'entremise de son fonctionnaire délégué. Comme chaque fois que nous introduisons une demande de permis, nous sollicitons son avis quant à la composition du dossier. Si une nouvelle demande de permis est introduite, elle fera l'objet d'une enquête publique.

Le maintien des pavés dans la zone portuaire reste discutable et constitue une mauvaise solution, eu égard aux difficultés de circulation actuelles. Je peux d'ores et déjà vous dire qu'une alternative conservant les pavés dans cette zone ne serait viable qu'à court terme.

Des travaux lourds, de façade à façade, entraîneront inévitablement des risques importants pour la stabilité des arbres. La position actuelle des arbres conditionne fortement toute conception de

l'aménagement futur, comme l'implantation de pistes cyclables, de trottoirs et de zones de stationnement. La création d'une ligne de tram dans l'avenue du Port n'a pas été décidée par le gouvernement.

Nous avons entre-temps lancé une étude sur la santé de ces arbres. Puisqu'ils ne seront pas abattus, il était urgent de les faire examiner. Normalement, les arbres des voiries régionales sont régulièrement examinés. Dans deux mois, nous en saurons davantage sur leur état.

En cas de nouvelle demande de permis, il est clair que des comités d'accompagnement et de participation devront être réinstaurés, ce qui s'imposera dès lors que nous nous dirigerons vers une nouvelle étude, ce qui sera sans doute nécessaire si un nouveau projet est envisagé. Nous devons réunir les partenaires d'hier autour de la table : la commune de Bruxelles-Ville, la STIB, les riverains du port, les entreprises de l'avenue du Port, Tour et Taxis, la police, les services d'urgence, Bruxelles Environnement, etc.

De nouveaux partenaires seront également associés, dont la fonction n'existait pas encore au moment de l'étude précédente. Je pense au maître-architecte, à l'Agence de développement territorial (ADT) ou encore à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB), qui conduit actuellement des projets plus importants dans la zone.

Les travaux ne seront pas réalisés tout de suite si l'hypothèse d'un recommencement de l'étude est privilégiée.

Pour répondre à M. Close, si telle devait être la conclusion du gouvernement, je suis tout à fait disposée à voir quels petits travaux pourraient être réalisés pour rendre l'avenue du Port plus accessible aux piétons et aux cyclistes. J'espère que nous trouverons la bonne formule. La situation devrait se clarifier dans les semaines à venir.

M. le président.- La parole est à M. de Patoul.

M. Serge de Patoul.- Je note que vous ne pouvez aujourd'hui répondre à toutes nos questions. Nous reviendrons sur le sujet lorsque le dossier sera suffisamment avancé pour vous permettre de le faire.

En ce qui concerne l'évolution du dossier, le gouvernement n'a pas encore pris position et je remercie au passage M. Close pour les précisions apportées lors de son intervention.

Vous évoquez régulièrement un recours au Conseil d'État, mais qui déposerait ce recours ? Est-ce le gouvernement ?

Vous dites également que la solution des pavés ne peut être qu'une solution à court terme. Ces pavés sont quand même là depuis un siècle. Certes, la circulation a évolué, mais ils ont quand même prouvé leur résistance.

Il me semble par ailleurs évident que tout nouveau projet devra faire l'objet de réelles consultations avec les Bruxellois et les riverains.

M. le président.- La parole est à M. Albishari.

M. Aziz Albishari.- Je comprends bien que, puisque toute une série de décisions doivent encore être prises et certaines informations rester confidentielles, vous ne puissiez répondre à l'ensemble des questions.

Rappelons cependant que nous voulons tous que l'avenue du Port soit réaménagée. Elle n'a pas bougé depuis des décennies et la responsabilité, en cette matière, est donc partagée par l'ensemble du monde politique bruxellois.

Mais s'il y a eu unanimité dans la décision de soutenir le projet initial, des réalités ont changé depuis. J'ai eu l'occasion de le rappeler dans cette commission en 2009, lors d'une interpellation de M. Jef Van Damme portant sur les considérants très importants figurant dans le permis qui n'avait pas été modifié.

Depuis 2009, de plus en plus d'éléments, dont cette étude de la STIB, sont venus modifier notre conception de l'aménagement de cette avenue ; ceci expliquant cela.

- Les incidents sont clos.

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

Question orale de Mme Viviane Teitelbaum

à Mme Brigitte Grouwels, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée des Travaux publics et des Transports,

concernant "la stratégie de recrutement de la STIB".

M. le président.- La parole est à Mme Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum.- Récemment, je vous ai interrogée sur l'organisation par la STIB d'une journée de l'emploi à destination des femmes. Organisée depuis 2010, son objectif serait de renouveler l'expérience une fois par an afin d'attirer un plus grand nombre de femmes au sein de l'entreprise.

En 2010, l'opération - d'un budget total de 2.000 euros -, n'a rencontré qu'un relatif succès puisque seules douze candidates y ont participé. Il faut reconnaître que la promotion de l'événement était particulièrement ciblée puisqu'elle s'est limitée à des affiches accrochées chez Actiris et dans les missions locales.